

COMMUNE D'ARCHAMPS

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Le dix-sept novembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2014

Présents : Xavier PIN, Laura DEVIN, Serge FONTAINE, Marine DUBERNARD, Gaël LOUCHART, Mireille DOMENJOUR, Marie-Claude BONNAMOUR, Jean-Marc BRANGEON, Séverine CHOPARD-RIDEZ, Olivier SILVESTRE-SIAZ, Gaëtan ZORITCHAK, Yves PELLET, Michelle LANCHE, Bernard JOUVENOZ, Denis BAUDET, Florence TCHOULFAYAN

Absents (excusés) : Nicole WEYER, Christophe GIRONDE, Olivia SIMEONI

Mme Nicole WEYER a donné pouvoir à Mme Laura DEVIN
M. Christophe GIRONDE a donné pouvoir à M. Gaëtan ZORITCHAK
Mme Olivia SIMEONI a donné pouvoir à M. Serge FONTAINE

Ouverture de la séance : 20 h 06

M. Gaël LOUCHART est nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 18 novembre 2014.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

FINANCES

1/ BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire indique à l'assemblée des mouvements de crédits sont nécessaires pour le financement des travaux du SYANE au pont de Combe, validés en conseil municipal du 17 juin 2014 :

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
2041511	GFP de rattachement	22 100 €	
020	Dépenses imprévues		22 100 €
TOTAL		22 100 €	22 100 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les mouvements de crédits nécessaires pour le financement de la subvention au foyer de ski de fond pour la location de la dameuse, ainsi que 2500 € pour des subventions déjà votées en conseil :

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
6574	Subvention fonctionnement	20 500 €	
022	Dépenses imprévues		20 500 €
TOTAL		20 500 €	20 500 €

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

2/ LOCATION D'UNE DAMEUSE AVEC OPTION D'ACHAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle organisation du foyer de ski de fond et souligne le redémarrage de l'activité pour cette saison hivernale.

A cette fin, il apparaît nécessaire d'acquérir du matériel récent pour le damage des pistes. Il présente la proposition de la société de ASL 74 de location avec option d'achat d'une dameuse, prévoyant une location d'un engin type KASSBOHRER 130 pour une durée de 4 mois et 150 heures pour un montant de 15 000 € H.T. avec une option d'achat à l'issue de la période de location d'un montant de 10 000 € H.T, portant ainsi la valeur du véhicule à la somme de 25 000 € H.T.

Après débat il est proposé que la location soit assurée par l'association du foyer de fond. Il est proposé de verser à celle-ci une subvention de 18 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ↳ **DECIDE** l'attribution à l'association du foyer de fond d'une subvention de 18 000 € ;
- ↳ **PRECISE** que la commune souhaite se porter acquéreur de la machine à l'issue de la période de location ;

VOTE	POUR	18	
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	1	M. LANCHE
Adopté à la majorité			

3/ACHAT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la consultation réalisée pour l'acquisition de panneaux d'information communale et associative, ainsi que des supports de plan du village.

Il précise que 4 entreprises ont été consultées pour l'achat de :

- 7 panneaux d'information sous vitrine pour l'affichage municipal (1200 x 800)
- 4 panneaux complémentaires pour le plan du village
- 7 panneaux associatifs (870x1225)

Trois entreprises ont répondu :

-CHALLENGE	19 809.48 €
-ABC Collectivités	23 196.46 €
-VACHOUX	23 874.31 €

La commission d'appel d'offres a examiné cette consultation le 10 décembre et propose de

choisir l'offre la moins disante.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de procéder à l'acquisition de panneaux d'information et d'affichage et retient la proposition de la société CHALLENGE pour la somme de 19 809,48 € TTC ;

VOTE	POUR	15	D. BAUDET, F. TCHOULFAYAN
	CONTRE	2	
	ABSTENTION	2	M. LANCHE, B. JOUVENOZ
Adopté à la majorité			

4/ DESAMIANTAGE FOYER DE SKI DE FOND

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la consultation réalisée pour procéder au désamiantage de la salle hors sac du foyer de ski de fond.

Monsieur le Maire indique que sur la base du dossier technique amiante réalisé en 2005, qui avait décelé la présence de fibres d'amiante dans les dalles de sol, une consultation a été lancée du 18 novembre au 8 décembre 2014.

Monsieur le Maire précise que 14 entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres, qui a examiné les dossiers le 10 décembre, propose de retenir la proposition de l'entreprise TRI'BAT pour un montant de 8 750 € H.T.

En outre un diagnostic amiante complémentaire avant travaux sera réalisé pour un coût de 350 € H.T. (selon offre de M. Guy Pierre CERDA)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de procéder aux travaux de désamiantage du foyer de fond et de retenir la proposition de la société TRI'BAT pour un montant de 8750 € H.T.;

↳ **DECIDE** de réaliser un diagnostic amiante complémentaire avant travaux par M. Guy-Pierre CERDA pour la somme de 350 € H.T.;

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

5/ APPARTEMENT DU FOYER DE FOND

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation du bâtiment du foyer de fond et notamment de son appartement qui est inoccupé depuis juillet 2014.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démarche entreprise pour rechercher un nouvel occupant. Il présente les candidats qui ont été reçus par un comité composé de M. Serge FONTAINE, Mme Mireille DOMENJOUR et de lui-même, et propose de retenir la candidature de M. Pierre CHAUVET.

Les conditions d'occupation n'étant pas finalisée, il propose d'ores et déjà de valider le choix de M. CHAUVET.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

☞ **APPROUVE** le choix de M. CHAUVET

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

6/ REFECTION DES MURS DU HALL DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis réalisé par l'entreprise DURET pour la réfection de l'entrée de l'église

Les travaux consistent par l'habillage des murs du hall en lambris pour un montant de 2329.42 € TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

☞ **DECIDE** de procéder aux travaux de réfection des murs du hall de l'Eglise et valide la proposition de l'entreprise DURET pour un montant de 2329.42 € TTC.;

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

7/ FIXATION DU TAUX DE REDEVANCE COMMERCIALE DE L'AUBERGE COMMUNALE

M. le Maire expose que l'article 19 de la convention d'exploitation de l'auberge communale prévoit que la redevance commerciale est fixée entre 3,5 et 5% du chiffre d'affaire TTC de l'année précédente. Actuellement fixée à 3,5%, il est proposé de la fixer à 5% pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Monsieur Jouvenoz indique avoir discuté avec le gérant de l'auberge, mr Richoux qui dit être d'accord sur ce taux de redevance de 5%.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

8/ FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'AUBERGE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'exploitation conclu avec M. RICHOUX pour l'exploitation de l'auberge communale et précise qu'après analyse il ressort qu'aucune redevance d'occupation du domaine public n'était prévue.

La réalisation de l'auberge communale a coûté à la commune la somme de 1 596 889.74 euros, portée en section Investissement du budget, et se décompose comme suit :

1. Bâtiment : € 1 303 174.76
2. Cuisine : € 135 965.69
3. Mobilier : € 93 531.12

L'auberge communale a ouvert le 6 mai 2012.

Dans la mesure où l'auberge et ses dépendances font partie du domaine public communal, une redevance d'occupation du domaine public est due par l'exploitant. Cette redevance s'évalue en fonction des avantages que procure l'utilisation, comme détaillé ci-dessous :

	2014	2013	2012
Valeur locative	10 723 €	10 723 €	2 856 €
Amortissement	18 417,49 €	18 417,49 €	18 417,49 €
Jouissance privative terrasse, parc et parking	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Total	36 140,49 €	36 140,49 €	28 273,49 € proratisé à 18 848,99 €
Arrondi	36 141 €	36 141 €	18 850 €

Les membres de la liste d'opposition expriment leur désaccord quant à l'application d'une telle redevance au motif que cela peut « étouffer » financièrement l'aubergiste.

Mme Dubernard expose que le budget de fonctionnement auberge est déficitaire encore pour l'année 2014 malgré l'abondement voté en début d'année de 50 000 euros du budget général.

Il est mis en parallèle les données financières communiquées par l'exploitant depuis son ouverture pour la période de mai 2012 à septembre 2014, soit 29 mois d'exploitation.

Total Chiffres d'affaires	2 205 286 .72 euros
Résultat avant impôts	332 350.01 euros soit 15% du Chiffre d'affaires

Le résultat avant impôts s'entend net de toute rémunération salariale.

Devant ce déséquilibre financier entre les deux parties prenantes, la municipalité maintient sa position en termes de fixation de redevance d'occupation fixe.

Cette redevance pourrait être régularisée depuis le début de l'exploitation de l'auberge. Toutefois la majorité propose de l'appliquer qu'à compter du début de mandat de la nouvelle équipe municipale. La somme de 36 141 € sera appelée pour l'année 2014.

VOTE	POUR	15	M. LANCHE, B. JOUVENOZ, D. BAUDET, F. TCHOULFAYAN
	CONTRE	4	
	ABSTENTION	0	
Adopté à la majorité			

9/ REGLEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame DOMENJOUR présente à l'assemblée le règlement intérieur des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

En outre elle précise que des modifications sont à apporter dans les règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire afin de prévoir une possible exclusion du service pour les parents ne respectant pas les conditions d'inscription (cantine) ou d'horaires (garderie).

Elle donne lecture des règlements :

- Temps d'Activité Périscolaires
- Restaurant Scolaire
- Garderie Périscolaire

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **ADOpte** les règlements des Temps d'Activités Périscolaires, du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire ;

↳ **DIT** que ceux-ci seront consultables sur le site internet de la commune et qu'une copie pourra être obtenue sur simple demande :

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

10/AMENAGEMENT DE LA CONTRE ALLEE RD1206

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement du chantier du rondpoint du Pont de Combe en cours de réalisation par le Conseil Général de la Haute-Savoie et relate les discussions engagées avec leurs services concernant le cheminement piétonnier reliant la route d'Annecy à la zone artisanale de la Capitale.

Monsieur le Maire indique que des aménagements seraient envisageables dans ce secteur avant la livraison de l'ouvrage en mai 2015, en relation avec les entreprises de la zone.

Il indique que le planning est très serré et qu'en outre la CCG envisage de remplacer la colonne d'eau potable desservant la zone.

A cette fin une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée pour l'étude des travaux suivants :

- trottoir
- piste cyclable
- places de stationnement
- signalétique
- voirie

Trois bureaux ont déposé une offre :

- PROFILS ETUDES
- HBI

taux d'honoraires de 5,2%
taux d'honoraires de 4,5%

-UGUET

rémunération forfaitaire de 7005 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de retenir l'offre du cabinet HBI pour un taux d'honoraires de 4,5%

DIVERS / INFORMATION

Commission Démocratie Participative :

Le 27 janvier 2015 à 20H00 aura lieu à la salle polyvalente une réunion publique où seront présentés les projets et les outils de démocratie participative qui seront mis en œuvre.

Association passage :

Leur permanence se termine aujourd'hui, un nouveau partenariat avec eux sera mis en place au printemps 2015, mais il faudra leur trouver un local.

Jeux vidéo :

M. ZORITCHAK propose de dispenser une information aux enfants de l'école sur ce sujet.

ABC :

Mme DEVIN expose qu'un parent d'élève de BOSSEY propose que les enfants de l'école participe à un concert de l'orchestre symphonique de Versoix qui sera donné le 8 janvier 2015 à Collonges Sous Salève.

Propriété GARCIA rue de la Mairie :

L'arrêté autorisant l'édification d'un mur d'enceinte de 1,60m a été accordée par arrêté de M. le Maire Bernard JOUVENOZ le 26 février 2014. Mme DEVIN indique que les problèmes d'alignement seront réglés début 2015.

Opération Gendarmerie :

Une intervention de la gendarmerie pour vérifier l'application du sens interdit installé route des Vignes DU crêt a eu lieu le mardi 16 décembre 2014. Beaucoup de contraventions ont été dressées, il semblerait que le flux de circulation ait été dévié par Blécheins.

Cambriolages :

Les services de Gendarmerie ont rencontré la municipalité pour présenter le bilan de l'année écoulée. 80 cambriolages ont été recensés sur Archamps en 2014. La gendarmerie propose d'intervenir au sein du conseil municipal pour donner des conseils de prévention. Une rencontre sera organisée au début 2015.

Des renforts de personnel ont été octroyés pour le canton. Des cas de prostitution ont été recensés sur la commune sur la zone de la Technopôle.

Erection de panneaux publicitaires sur la commune :

L'ancien conseil municipal avait décidé d'interdire les panneaux sur la commune (voir amendement DUPONT).

Cérémonie des vœux :

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux aura lieu le 16 janvier 2015 à 19H00 à la salle polyvalente.

Cadeaux de fin d'année pour les anciens :

Monsieur le Maire indique que le CCAS distribuera des cadeaux pour les aînés de la commune de plus de 85 ans et les personnes impliquées dans la paroisse.

Fonds frontalier :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement de la somme de 1 160 392 € pour 1159 frontaliers recensés en 2014 sur la commune.

Questions des conseillers :

Mme LANCHE demande :

-si les enregistrements du conseil municipal seront consultables. La mise en ligne devra intervenir avant la fin de l'année.

-jusqu'à quelle date pourront être remis les questionnaires sur l'auberge communale et qui les dépouillera : Mme DEVIN informe qu'un comité de dépouillement composés d'élus en sera chargé.

Mme LANCHE remarque qu'aucun élu n'était présent à l'arbre de Noël de la crèche et regrette de n'avoir pas été prévenue en qualité de suppléante du SIVU de Neydens.

M. le Maire clos la séance et remercie le conseil municipal de la qualité de ses débats.

La séance est levée à 22H50.